

★ EDITO ★

2024 année olympique certes, mais pas seulement, car les Pouvoirs Publics ont engagé en juin dernier un vaste programme à destination du monde rural, « France Ruralité », en publiant une première vague de communes lauréates 2024 – voir page 3.

En outre, le Ministère de la Culture vient d'engager, sous le titre du « Printemps de la Ruralité », une concertation nationale sur la vie culturelle dans les territoires ruraux, à laquelle vous pourrez répondre sur la partie vous concernant (habitants, acteurs culturels, élus et collectivités, acteurs associatifs) – *Présentation en page 1 et 2.*

Mais nous ne saurions poursuivre cet édito du début de l'année sans manifester quelques inquiétudes. Alors que la fréquentation des semaines 3, 4 et 5 marque un ralentissement. Qu'en sera-t-il durant la période des jeux olympiques ? Une annonce, prémonitoire peut-être, celle des cinémas Dulac qui regroupe à Paris 5 établissements et 13 écrans, et qui fermeront leurs portes dans la période du 24 juillet au 13 août, soit les trois semaines des JO. Les plus optimistes peuvent espérer que l'abondance de touristes générera des entrées supplémentaires. Mais si l'analyse des cinémas Dulac se confirme, il est à craindre que les cinémas parisiens connaissent des difficultés.

Il ne convient pas de terminer ce premier édito de 2024 sur une note pessimiste, puisque au contraire, la ruralité est à l'ordre du jour des préoccupations des Pouvoirs Publics, ce dont Territoires et Cinéma ne peut que se réjouir puisque l'une de ses préoccupations essentielles est de faciliter l'accès aux films, notamment par les ciné-clubs, car il y a en France 31000 communes et 2 millions d'habitants, cités par la Ministre, qui ont difficilement accès à une salle de cinéma. On peut espérer que cette actualité sur le monde rural facilitera la poursuite de notre projet engagé avec Inter Film : « Cinéma et égalité des territoires » sur lequel nous reviendrons dans notre prochain numéro.

D'ici là, nous sommes donc tous invités à participer à la concertation du « Printemps de la Ruralité » que nous vous présentons ci-contre.

PRINTEMPS DE LA RURALITÉ

« LA MINISTRE DE LA CULTURE, MME RACHIDA DATI, A ANNONCE LE 22 JANVIER 2024 LE LANCEMENT DU « PRINTEMPS DE LA RURALITE », UNE CONCERTATION NATIONALE SUR L'OFFRE CULTURELLE ET SUR LA PLACE DE LA CULTURE DANS LES TERRITOIRES RURAUX.

Aujourd'hui, un tiers de la population française (22 millions de personnes) réside dans les communes peu denses et très peu denses en milieu rural. Les territoires ruraux représentent 88 % des communes soit 31.000 d'entre elles.

La vie culturelle dans les territoires ruraux est primordiale : elle est un vecteur de cohésion sociale, de lien intergénérationnel mais également d'attractivité et de valorisation des territoires. Elle est aussi multiforme puisqu'elle se décline dans une mosaïque de domaines aussi variés que les patrimoines (bâties, immatériels, écrits), l'architecture et les paysages, la création artistique, les réseaux de lecture publique, les cultures scientifiques, techniques ou industrielles, ou encore les pratiques musicales et artistiques des habitants pour ne citer que ces domaines-là.

Enfin, la culture en ruralité, parce qu'elle est confrontée à des spécificités territoriales bien particulières, peut aussi être tout à fait innovante dans ses formes : investissement de nouveaux lieux et espaces, itinérances... à même de constituer des pistes précieuses pour les transitions à venir.

Cette concertation vise à recueillir votre avis et vos propositions sur la manière de renforcer la vie culturelle dans le monde rural et l'accès de la culture pour tous et par tous ; mais aussi sur la place et le rôle que pourraient être ceux de l'Etat, en appui et aux côtés des collectivités territoriales. »

Ce questionnaire est composé de plusieurs questions ouvertes pour favoriser votre libre expression : sentez-vous libre de répondre aux questions qui vous inspirent le plus. Vous pouvez également prolonger ce questionnaire en proposant toute contribution libre en écrivant à : printemps-ruralite@culture.gouv.fr »



PRESENTATION DES QUESTIONNAIRES - VOIR PAGE 3

La concertation nationale comporte les questionnaires suivants :

- Habitants • Acteurs culturels •
- Elus et collectivités • Acteurs associatifs •

Vous trouverez une brève présentation de trois d'entre-deux. Afin que vous puissiez d'ores et déjà préparer votre éventuelle contribution, nous avons choisi de vous présenter les questions qui montrent quelles sont les préoccupations de l'Etat sur le sujet.

Après une série de questions permettant de situer le répondant, des questions ouvertes sont posées. Plusieurs d'entre elles étant identiques à ces trois questionnaires, nous ne les avons bien entendu pas répétées, en indiquant simplement le numéro de la question initiale.

LE TRAVAIL DU CNC SUR LA DISTRIBUTION

En novembre dernier le Président du CNC annonçait avoir confié une **MISSION A JEAN-PAUL CLUZEL SUR LA DISTRIBUTION DE FILMS, DONT LES CONCLUSIONS SONT ATTENDUES EN MAI** « Cette mission aura pour objectif d'établir un état des lieux du secteur de la distribution, de la variété de ses modèles et de leur évolution, évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositifs de soutiens et de régulation, et proposer des pistes d'amélioration pour mieux accompagner le risque pris par les sociétés de distribution. ».

Le travail se poursuit, et, en janvier 2024, le CNC a présenté les résultats suivant qui alimenteront la réflexion de la mission. Nous reviendrons sur le sujet dans nos publications au fur et à mesure de son avancement.

OBSERVATOIRE DE LA DISTRIBUTION CINEMATOGRAPHIQUE.

Les données récoltées sont ainsi thématiques :

- Les entreprises de distribution : panorama du secteur
- Focus sur les entreprises candidates aux aides aux entreprises du CNC
- Le rôle des distributeurs dans les films d'initiative française agréés : mandats et frais d'édition
- La sortie d'un film en salles : date, plan de sortie, promotion.

LES POINTS A RETENIR :

Une démultiplication en vingt ans des sociétés de distribution, du fait de faibles barrières à l'entrée et de logiques autodistribution

- Un émiettement du secteur et une myriade de micro structures, souvent éphémères, qui diluent le poids des grands distributeurs dans l'offre...
- ... sans bousculer l'hyper concentration du marché : 21 % des sociétés actives sur la 1 ère exclusivité totalisent 97 % des encaissements en 2022

Concernant les distributeurs français candidats aux aides aux entreprises du CNC, pas de dégradation de leur santé financière post crise

- Un chiffre d'affaires en 2022 qui revient au niveau d'avant crise
- Davantage d'entreprises dégagant un bénéfice net en 2021 vs. 2019, malgré des effectifs en hausse au global

Des investissements des distributeurs en baisse depuis 10 ans sur les FIF, aussi bien en mandats qu'en frais d'édition

- Avec une diversification des risques : plus de FIF bénéficiant de mandats distributeurs, mais des montants par film divisés par 3 en dix ans
- En lien avec la fin des VPF et la dématérialisation de la distribution pour les frais d'édition

Des investissements sur les FIF recoupés au global dès leur année de sortie avec cependant une grande hétérogénéité des situations

- Des frais amortis par les seuls encaissements salles de l'année pour le segment des distributeurs intégrés/TV
- Des frais intégralement couverts ou presque grâce aux encaissements et aides CNC pour les distributeurs très actifs et moyennement actifs
- Un net effet compensateur des aides CNC pour les distributeurs peu actifs, qui ne suffit cependant pas à amortir leurs investissements
- Un tiers des distributeurs (dont une majorité des intégrés/TV et des très actifs) dont les frais sont couverts par les encaissements et aides CNC

Des stratégies de sortie salles qui ont évolué avec la crise, mais très variables selon les catégories de distributeurs

- Des plans de sortie plus larges mais moins denses, surtout pour les distributeurs français très actifs
- Des budgets promotionnels nettement plus importants pour les films de majors et distributeurs intégrés/TV, avec l'apparition de la TV
- dans leur mix média, et des plans de sortie qui privilégient les multiplexes.

L'EGALITE DES TERRITOIRES EN MATIERE D'ACCES AUX FILMS CONFORTEE PAR LE SENAT



NOUS VOUS AVIONS PRESENTE LE RAPPORT, PUIS LA PROPOSITION DE LOI DANS NOS NUMEROS PRECEDENTS. LE SENAT VIENT D'ADOPTER CETTE PROPOSITION DE LOI « VI-SANT A CONFORTER LA FILIERE CINEMATOGRAPHIQUE EN FRANCE ».

IL FAUT SOULIGNER PARTICULIEREMENT L'IMPORTANCE DE CE TEXTE CAR IL A ETE ADOPTÉ A L'UNANIMITE. BIEN ENTENDU IL A ETE TRANSMIS A L'ASSEMBLEE NATIONALE QUI DEVRA A SON TOUR SE PRONONCER. LE SENAT A TENU A PRECISER POURQUOI IL A SOUHAITE ADOPTER CE TEXTE :

« Pourquoi ce texte ? En France en 2023, on dénombre 181 millions de spectateurs, avec une part de marché pour les films français de 40%, ce qui est unique en Europe. Conformément aux constats et recommandations du rapport d'information de Céline Boulay-Espéronnier, Sonia de la Provôté et de Jérémy Bacchi "*Le cinéma contre-attaque : entre résilience et exception culturelle, un art majeur qui a de l'avenir*", certaines évolutions du code du cinéma et de l'image animée sont nécessaires pour permettre à notre cinéma de s'adapter aux nouveaux modes de consommation des produits culturels tout en conservant un fort ancrage territorial. La proposition de loi vise ainsi à traduire les recommandations du rapport en matière législative. Elle prévoit notamment un assouplissement de la procédure d'agrément de film par le Centre national du cinéma et une disposition visant à encourager financièrement la fréquentation de salles. Elle vise également à s'assurer du respect de certains principes par les films soutenus par le CNC. »

QUANT AU TEXTE LUI-MEME, IL COMPORTE PLUSIEURS ARTICLES QUI APPELLENT A MODIFIER LE CODE DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE. EN REVANCHE UN ARTICLE PROPOSE UNE DEMARCHE NOUVELLE DANS LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION CINEMATOGRAPHIQUE :



Article 4

« Après le chapitre II du titre Ier du livre II du code du cinéma et de l'image animée, il est inséré un chapitre II bis ainsi rédigé :

CHAPITRE II BIS

SECTEUR DE LA DISTRIBUTION CINEMATOGRAPHIQUE

« Art. L. 212-36. – Lorsqu'il apparaît que la diffusion des œuvres cinématographiques d'art et d'essai, prévue dans un nombre important d'établissements de spectacles cinématographiques, n'est pour autant pas assurée de manière équilibrée sur le territoire national, le président du Centre national du cinéma et de l'image animée, après consultation du médiateur du cinéma, **peut imposer des engagements de diffusion aux distributeurs** de ces œuvres afin qu'ils consacrent une part minimale du plan de diffusion de celles-ci à des **établissements situés dans des périmètres géographiques identifiés au regard de leur faible nombre d'habitants**.

Un décret fixe les caractéristiques des œuvres d'art et d'essai, les périmètres géographiques concernés ainsi que les situations justifiant l'intervention du président du Centre national du cinéma et de l'image animée. »

COMME VOUS POUVEZ LE CONSTATER IL S'AGIT D'UNE MODIFICATION IMPORTANTE, QUI CONCERNE LES SALLES SITUÉES DANS DES ZONES FAIBLEMENT PEUPLEES. PAR CETTE PROPOSITION DE LOI, LE SENAT POURSUIT UNE ACTION TENDANT A FACILITER L'ACCES AUX FILMS.

Le lien vers le rapport initial :

<https://www.senat.fr/rap/123-322/123-3223.html>

Lien vers la proposition de loi votée et transmise à l'Assemblée :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b2218_proposition-loi

PRINTEMPS DE LA RURALITE (suite de la page 1)

QUESTIONNAIRE ACTEURS ASSOCIATIFS



1 – Quels sont les principaux obstacles que vous percevez au développement de la culture dans votre territoire en particulier et dans les territoires ruraux en général ?

2 – Comment selon vous mieux impliquer les habitants dans la participation à la vie culturelle locale ?

3 – Parmi toutes les actions que vous avez mis en place pour ou avec les habitants de territoires ruraux, quelles sont vos plus belles réussites et pourquoi ? Lesquelles mériteraient et pourraient être généralisées dans d'autres structures ?

4 – Selon vous, quel rôle pourrait jouer l'Etat en matière culturelle dans ces territoires ? Parmi les dispositifs de soutien de l'Etat, quels sont ceux que vous souhaiteriez voir améliorés ?

5 – Comment mieux articuler selon vous la place des artistes dans les projets de territoire, en lien avec les lieux de diffusion, de rencontres, de pratiques ?

6 – Quels sont pour vous les trois mesures à prendre pour développer la culture de votre territoire ?

7 – Champs d'expression libre. Avez-vous d'autres remarques, questions, suggestions, propositions pour renforcer un service public de la culture ?

QUESTIONNAIRE ACTEURS CULTURELS

8 – Quels sont pour vous les principaux défis culturels à relever dans votre région ?



⇒ Question suivante – voir question 1 - ACTEURS ASSOCIATIFS

9 – Quels sont les principaux obstacles que vous percevez au développement de la culture dans votre territoire

⇒ Question suivante – voir question 3 - ACTEURS ASSOCIATIFS

⇒ Question suivante – voir question 4 - ACTEURS ASSOCIATIFS

10 – Selon vous comment mieux impliquer les habitants dans la vie culturelle locale ?

11 – Vous êtes nommé Directeur ou Directrice de la culture dans votre territoire, quelles sont vos trois premières mesures ?

⇒ Question suivante – voir question 7 - ACTEURS ASSOCIATIFS

QUESTIONNAIRE ELUS ET COLLECTIVITES



12 – Si vous ne deviez retenir qu'une seule des actions culturelles que vous avez mis en place avec les habitants des territoires ruraux, quelle serait-elle et pourquoi ?

13 – Parmi les dispositifs de l'Etat, quels sont ceux que vous actionnez et mobilisez le plus pour soutenir la culture sur votre territoire ?

14 – Quels types d'aides et de soutiens souhaiteriez-vous voir améliorés ?

15 – Quelles solutions permettraient selon vous de renforcer la participation des habitants aux actions culturelles qui concernent les territoires ruraux ?

16 – A quoi ressemblerait selon vous une offre et une vie culturelles idéales au sein des territoires ruraux ?

⇒ Question suivante – voir question 7 - ACTEURS ASSOCIATIFS

VILLAGES D'AVENIR

Un appui de proximité en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets



Nous pensons utile de rappeler dans ce contexte de prise en compte des spécificités de la ruralité le plan FRANCE RURALITE lancé en 2023, et comprenant 4 axes pour les terri-

toires ruraux : • La rémunération des aménités environnementales • Apporter des solutions aux problèmes du quotidien des habitants des campagnes • La refonte des zones de revitalisation rurale (ZRR) • **Soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé «Villages d'Avenir», que nous vous présentons ici :**

« La capacité à porter de tels projets (équipements sportifs et culturels, pour les mobilités, accueil des enfants, développement économique...) dépend largement de la présence sur le territoire d'ingénierie et de compétences pour accompagner les projets locaux. Cette ingénierie fait souvent défaut aux territoires ruraux. Si les programmes existants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont un rôle à jouer, ils ne répondent pas nécessairement aux besoins des collectivités rurales. **Villages d'avenir est un nouveau programme d'ingénierie** qui consiste à apporter un soutien en ingénierie aux communes volontaires qui en auront exprimé le besoin pour porter leurs projets. Les projets concernés pourront porter sur le logement, les mobilités, la santé, le patrimoine ou encore le développement économique.

Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. **Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.** Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

2 458 communes labellisées « Villages d'avenir »

Suite à un appel à candidatures pour une première vague de communes labellisées, les préfets, en lien avec les collectivités locales, ont identifié les communes à accompagner. Elles bénéficieront d'un appui dans le cadre du programme à partir de janvier 2024 pour une durée de 12 à 18 mois. 27 communes lauréates par département en moyenne 889 habitants : taille moyenne des communes accompagnées 2,2 millions d'habitants vivant dans une commune lauréate Village d'Avenir.

PROCHAINE ETAPE : Diagnostic des projets pour construire l'accompagnement à mobiliser

Suite à l'annonce des lauréats, les chefs de projet (120 chefs de projet pour accompagner les collectivités - dont 20 financés par le Cerema - seront recrutés à partir de janvier 2024, soit 1 à 2 par département) prendront l'attache des maires afin de définir avec eux une feuille de route locale (nombre de projets accompagnés, rétroplanning de travail) et identifier les étapes suivantes en termes d'accompagnement (finition du projet, mise en conformité avec les réglementations, accompagnement au tour de table financier, identification de la maîtrise d'ouvrage et procédure de sélection d'une maîtrise d'œuvre). L'accompagnement mobilisé visera à inscrire le déploiement du projet dans le respect du développement durable. »

Tous les détails sur France ruralité :

<https://www.ecologie.gouv.fr/france-ruralites-plan-equite-territoriale>

Tous les détails sur les lauréats 2024 sur le site de l'ANCT :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/villages-davenir-1e-vague-laureats-2024-1299>

★★★ DES NOUVELLES DU CINEMA ★★★



LE BLIC ET LE BLOC : LES PRÉSIDENTS

Victor HADIDA (FNEF-Fédération Nationale des Editeurs de Films) succède à Sidonie DUMAS (Gaumont) à la présidence du BLIC - Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma. Le BLOC - Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques, quant à lui annonce une co-présidence qui sera assurée par Rachid HAMI (acteur, scénariste et réalisateur) et Gilles SACUTO (membre du Bureau du SPI, Syndicat des Producteurs Indépendants). Photos, de gauche à droite : Rachid HAMI, Gilles SACUTO, Victor HADIDA, issues du site UNIFRANCE

CINEMATHEQUE DE TOULOUSE DANS LA PERSPECTIVE DE SES 60 ANS

En 2026 la Cinémathèque de Toulouse fêtera ses 60 ans. Elle a annoncé en janvier un projet d'extension du Centre de conservation et de recherche à Balma, et rue du Taur la création d'une troisième salle, une bibliothèque, et une adaptation des espaces pour permettre d'accompagner la hausse de la fréquentation et les activités. Photo : Porte de la Cinémathèque, site <https://www.lacinemathequedetoulouse.com/>



CONGRES DE LA FNCC A MARSEILLE LES 11 ET 12 AVRIL 2024

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture tiendra son 25e Congrès national au Théâtre de la Joliette à Marseille. Citons le Président Frédéric HOCQUARD « Ce 25e Congrès de la FNCC est celui des solutions, du partage des expérimentations, qui naissent du dialogue et de la coopération. C'est le Congrès des solutions des territoires, de toutes celles et ceux qui les habitent et les animent : les habitants, les professionnels, les associations, les élu.es, les services de l'Etat déconcentré. »



collectivités
pour la culture

LE FEM A LA ROCHELLE RENDRA HOMMAGE A MARCEL PAGNOL

Le Festival La Rochelle Cinéma – FEM A annonce « Après la rétrospective consacrée à Sacha Guity en 2023, le Fema poursuit sa redécouverte du cinéma populaire français des années 1930-1940. Le cinéma de M. Pagnol est plein d'humanité, de pudeur et de tendresse. Si nous avons longtemps principalement retenu le comique très présent dans ses films, on en découvre aujourd'hui le versant mélodramatique. Une œuvre riche et moderne, sur la famille, la dignité des paysans et la fierté du travail manuel, le respect et la solidarité, abordant aussi l'écologie avec le motif du retour à la terre et le maintien d'un équilibre entre l'homme et son milieu naturel. 13 films seront programmés de Marius à Manon des sources en passant par le méconnu Merlusse. Un "Parcours Pagnol", animé par des spécialistes, critiques et personnalités du cinéma, accompagnera cette rétrospective du 28.06 au 07.07. »



TOURISME ET FICTION

IMPACT DU CINEMA ET DE LA FICTION TV SUR LE TOURISME EN FRANCE

Cette étude du CNC est parue en janvier : « Tendance encore émergente ces dernières années, le ciné tourisme consistant à choisir ses destinations de vacances en fonction des lieux de tournage des productions audiovisuelles, prend de l'ampleur. Il permet de vivre une expérience particulière en s'immergeant dans le cadre de ses séries préférées ou de films coups de cœur (...). Le CNC a missionné Ifop pour conduire une étude destinée à évaluer dans quelle mesure l'exposition à un film ou une fiction française ou se déroulant en France a donné envie aux touristes de choisir cette destination. Cette étude comporte 3 volets : • Touristes étrangers à Paris • Ensemble des Français • Touristes français et étrangers en région »

ETUDE DISPONIBLE SUR : https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/impact-du-cinema-et-de-la-fiction-tv-sur-le-tourisme-en-france_2097648

« NETFLIX ET ATOUT FRANCE S'ASSOCIENT AUTOUR D'UNE CAMPAGNE ET D'UN GUIDE TOURISTIQUE »

Atout France, agence est placée sous la tutelle du Ministre chargé du Tourisme, a communiqué : « Netflix met régulièrement la France à l'honneur à travers ses productions françaises et internationales tournées dans l'Hexagone. Une nouvelle étude, menée par l'institut d'études Basis, révèle que la diffusion de ces films et séries renforce l'attractivité culturelle et touristique de la France. Forts de ce constat, Netflix et Atout France signent une lettre d'engagement en faveur du rayonnement de la France. A cette occasion, ils dévoilent une campagne publicitaire "On n'a pas fini d'imaginer la France", ainsi qu'une collection inédite de guides touristiques afin de découvrir la France autrement, dans les pas des héros Netflix » TOUS LES DETAILS SUR : <https://www.atout-france.fr/actualites/netflix-et-atout-france-unissent-leurs-forces-au-service-du-rayonnement-culturel-et>



PREMIER CINE BOOK CLUB DE L'AFRHC

Premier Ciné Book Club de l'Association française de recherche sur l'histoire du cinéma mardi 20 février à 18h30, librairie Autour du monde 44, rue de la Chèvre 57000 Metz. « L'AFRHC vous propose de venir découvrir ses dernières publications et d'échanger autour des livres qui nous font aimer le cinéma » Au programme découverte l'histoire de la séance de cinéma, le code Hays, le cinéma ethnographique, la naissance du cinéma "pour enfants",... Retour sur la sortie du 100ème numéro de la 1895 revue d'histoire du cinéma, présentation en avant-première le 101ème de la revue. Et échange autour de livres "de" ou "sur" le cinéma. Animé par Léo Souillès-Debats et Anthony Rescigno, enseignants-chercheurs en études cinématographiques, membre du CA de l'AFRHC. <https://afrhc.fr/>

DES NOUVELLES DU CINEMA LA CLEF



Des désaccords profonds au sein du collectif se sont fait jour. Un regroupement s'est formé, composé d'anciens occupants et d'anciens salariés du lieu, nommé « La Clef Survival » (en opposition au collectif actuel dénommé « La Clef Revival »). « La Clef Survival » estime que le projet initial a été détourné. Le Tribunal judiciaire de Paris a été saisi. Si vous souhaitez prendre connaissance des positions de « La Clef Survival » vous pouvez consulter leur site : <https://laclefsurvival.com/> Le collectif initial conteste cette accusation, leur site : <https://laclefrevival.org/>. Une audience est prévue au tribunal le 27 février prochain.